

1789 : comment la Bretagne a été détruite en tant qu'entité politique : la Bretagne, sœur de l'Alsace.

Civilisation antique, pourvue d'une culture très particulière, avec un sentiment d'appartenance très fort, les Bretons étant identifiés dès l'antiquité – notamment par Jules César, dans La guerre des Gaules -, depuis plus de deux mille ans, bien qu'annexée par le royaume de France depuis 1532, bien qu'ayant souffert de la monarchie française, la Bretagne a réussi, à force de résistance, après le règne sanglant de Louis XIV, marqué d'une manière indélébile par les massacres de 1675, à retrouver le droit de s'administrer elle-même, dans de nombreux domaines, jusqu'à 1789 inclusivement. (Jean Queniart, La Bretagne au 18ème siècle, Editions Ouest-France). Elle a conservé ses deux institutions principales : son Assemblée nationale (dénommée Etats de Bretagne), et son Parlement. Elle possède une Constitution – non écrite, comme celle de l'Angleterre, et le droit de donner ou non son accord aux lois et aux impôts que le pouvoir royal prétend lui imposer (Louis Mélenec, La constitution bretonne au moyen – âge, article publié sur la toile). Les pressions de Versailles sont omniprésentes, mais les résistances des Bretons sont souvent féroces (Yves Bonvallet, Marcel Planiol, documentation surabondante).

Elle gère ses finances avec économie ; son opposition intransigeante à l'oppression de la Cour de Versailles lui a permis de maintenir un niveau d'imposition de moitié inférieur à celui appliqué dans les provinces de France. Au plan fiscal, la Bretagne est désignée sous le nom de « Province réputée étrangère » (rapport de Necker, publié sous le règne de Louis XVI).

Mais l'heure de la vérité révolutionnaire a sonné :

Les capétiens avaient agrandi leur domaine par des procédés divers, rarement conformes au Droit, souvent par les armes et par le vol, les manigances de toutes sortes, sous Louis XI en particulier.

La Bretagne était servie des Capétiens, depuis 1532, année de son annexion non consentie ; mais des serfs particulièrement rebelles, dont les « remontrances » aux rois de France finirent parfois à l'insulte (Yves Bonvallet). La voilà esclave à partir de 1789. Elle constituait un vrai pays unifié depuis des siècles, autour de son souverain, le Duc de Bretagne, roi dans sa principauté. Avec le temps, les Etats ne se réunissant que tous les deux ans, bien qu'annexée, elle a créé une GRANDE COMMISSION, dite « commission intermédiaire » (Queniart, page), qui siège à Rennes en quasi-permanence, et gouverne avec une grande conscience les domaines qui échappant désormais à l'occupant français.

L'année 1789 est celle de toutes les catastrophes. L'assemblée constituante la

découpe – sans son accord - en "départements", contre son gré. La Bretagne, en tant que telle, disparaît de la carte politique. Ses deux remparts naturels, son antique Assemblée nationale – les « États de Bretagne » et son Parlement, sont abolis, en décembre 1789, et en janvier 1790. Elle perd tout droit de regard sur la législation appliquée sur son territoire, de voter ses impôts, de gérer ses recettes fiscales et son économie, ainsi que de s'administrer elle-même...

A partir de ce moment, Il n'y a plus d'institutions qui puisse s'opposer à l'arbitraire du pouvoir parisien. Toutes les « carrières » sont sous la dépendance de Paris. Il faut obéir, ou faire semblant de croire à la nouvelle religion, qui devient la doxa du roman national – ou faire semblant d'y croire. Et parler français, la langue décrétée « universelle » - un patois qui a réussi, selon la grand linguiste Henriette Walter -, mais qui n'est utilisée que par 15 pour cent de la population du royaume.

Un pays, quel qu'il soit, ne peut être gouverné d'une manière efficace que s'il possède à sa tête un gouvernement issu de lui même, composé d'un chef qui s'investit dans ses fonctions, qui aime son pays, et qui possède dans les différents secteurs des collaborateurs qui s'investissent dans leur mission. Ce fut le cas sous les Ducs. Ils remplissaient toutes ces conditions. Ils furent, la plupart, de grands patriotes. Anne de Bretagne n'est pas une exception, même si elle qu'on connaît le mieux.

Depuis 1789, la Bretagne est dirigée par les fonctionnaires, nommés par le Gouvernement français, chroniquement incompétents. Tous les postes importants sont attribués à des Français, ou à des clients du Pouvoir, à quelques uns près. Les Intendants de l'Ancien régime, qui étaient tous des Français proches du pouvoir, sont remplacés en 1800, par le Premier consul Bonaparte, par des fonctionnaires dénommés "préfets" qui, pourvus de large pouvoirs, sont les équivalents des "Gauleiters" allemands.

Privé de toute initiative politique et de tout pouvoir gouvernemental, le pays s'étiole et s'enlise. Il avait commencé à dépérir à partir du moment où les bureaux de Colbert et de Louis XIV s'étaient emparés de son économie, l'exploitant comme une ferme, créant des obstacles aux exportations qui faisaient sa prospérité (les toiles, le sel, le vin), frappant les importations de lourdes taxes, et le pressurant d'impôts de plus en plus lourds, notamment en l'empêchant de commercer librement avec ses alliés commerciaux traditionnels, en particulier l'Angleterre.

Les Gouvernements français du 19ème siècle la transforment, par leur incompétence, en Ploukistan de l'Europe occidentale. Mieux : en TROU DU CUL, selon Marcel Texier, agrégé de l'Université. Les préfets jouent à la fois le rôle de courroies de transmission et d'espions qui surveillent, dénoncent, et de pères fouettards. Leur but, d'ailleurs, n'est pas d'oeuvrer pour le bien de ce

pays étranger à la France, mais d'y commencer une carrière, avant de la poursuivre ailleurs.

La langue est persécutée et injuriée. Les écoles, le clergé font l'objet d'une surveillance méticuleuse, et de sanctions très dures.

Depuis cette époque, rien n'a changé. Aujourd'hui, même les fonctions réputées électives (celles des députés et des sénateurs, en particulier), sont « pré-sélectionnées » par les instances dirigeantes des partis parisiens, et nul n'obtient l'agrément s'il ne fait preuve de la docilité voulue à l'égard de ceux qui les choisissent. Marilyse Lebranchu, ministre de la décentralisation pendant quatre ans, a révélé à la presse (Le Figaro politique, 1er mars 2016). les menaces dont elle a été l'objet de la part d'Emmanuel Valls, Premier ministre, d'être privée de l'agrément pour être en position élective lors de la « consultation » populaire baptisée « élection législative ». Cette « pré-sélection » est subordonnée à une soumission

quasi-aveugle au Pouvoir central, qui n'hésite pas à donner des ordres aux parlementaires, pour leur imposer de voter dans le sens voulu. Les témoignages des intéressés ont été publiés, et même divulgués au micro de certaines radios, comme radio courtoisie. Aucun doute sur la manière dont le pays est mis à genoux. Le système n'est pas une démocratie, mais une dictature.

Les Bretons actuels, par l'effroyable incompetence de ceux qui se sont emparés du pouvoir à Paris – ce qui est maintenant dénoncé quotidiennement par la presse encore libre -, se sont haussés au rang de pays le plus fiscalisé du monde, avant même le Danemark. Ce pillage des richesses de la Bretagne a commencé en 1532, année de l'annexion déguisée en faux traité.

Mais l'histoire de la Bretagne a fait tâche d'huile : elle a été diffusée par la Pravda, La voix de la Russie, et de nombreux pays : le Canada, la Kabylie, la Catalogne, la Suisse, l'Allemagne, l'Ecosse, le Pays de Galles. Et par des collectivités nationales comme l'Alsace, la Savoie, le pays Basque ...Les « hystoryens » bretons n'y sont pour rien, étant nommés avec l'aval du pouvoir central, et sous leur surveillance (Jean-Jacques Monnier, historien estimé, interview accordée à « Le savais-tu Breton »).

Malgré cela, les Bretons, trompés et surtrompés, restent très ouverts aux autres peuples. : un certain nombre savent qu'ils ne sont pas français, ils sont citoyens du monde. La Bretagne est bien une terre de miracles.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE PROVISOIRE.

La littérature est pléthorique, en dépit des lessives de la « république », grande spécialiste en la matière. Les références ci-après seront complétées.

Denis Michel, Rennes, berceau de la Liberté, Rennes, Editions Ouest-France.

Durtelle de Saint-Sauveur Edmond, Histoire de la Bretagne, Rennes, Editions Plihon, 1935.

Gicquel Yvonnig, Le Comité consultatif de Bretagne, Rennes 1961, imprimerie Simon.

Mélenec Louis, La France, Hune et Hindivisible : une aimable plaisanterie.

Mélenec Louis, Nombreux articles publiés par le site de l'IDBE.

Mélenec Louis, Nation française, nation bretonne, article publié sur la toile.

Planiol Marcel, Histoire des institutions de la Bretagne, 5 tomes, Mayenne, éditions Floch. Analyse par Persée.

Queniart Jean, La Bretagne au 18ème siècle, Editions Ouest-France, Rennes 2004.